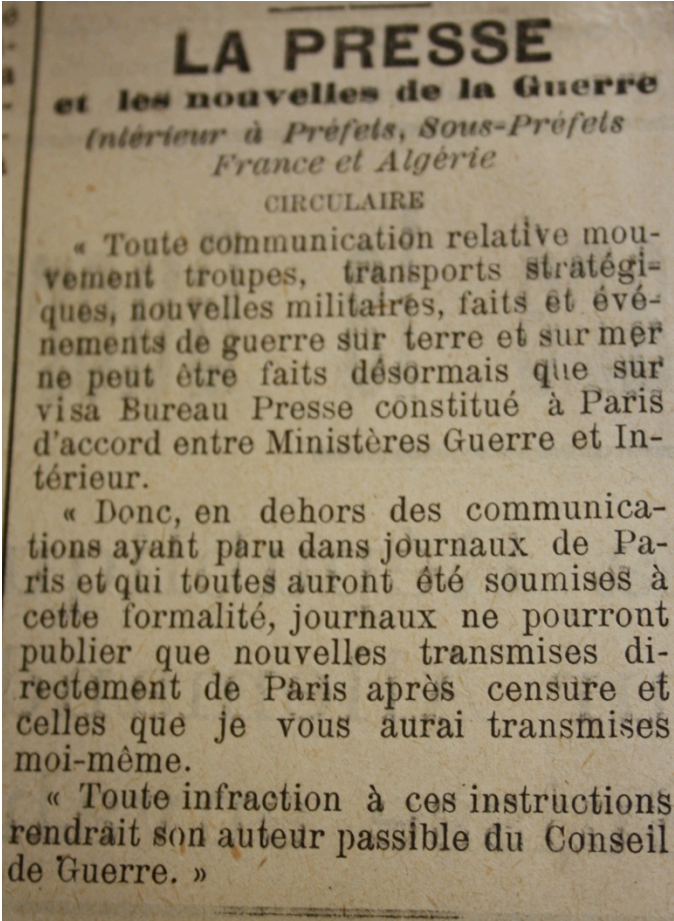
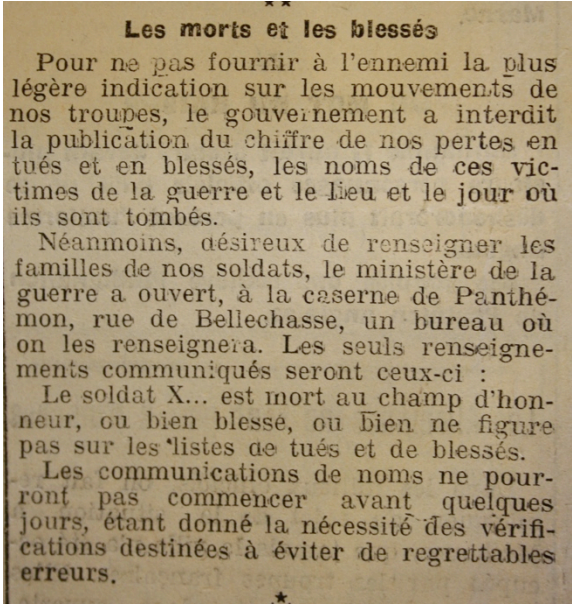
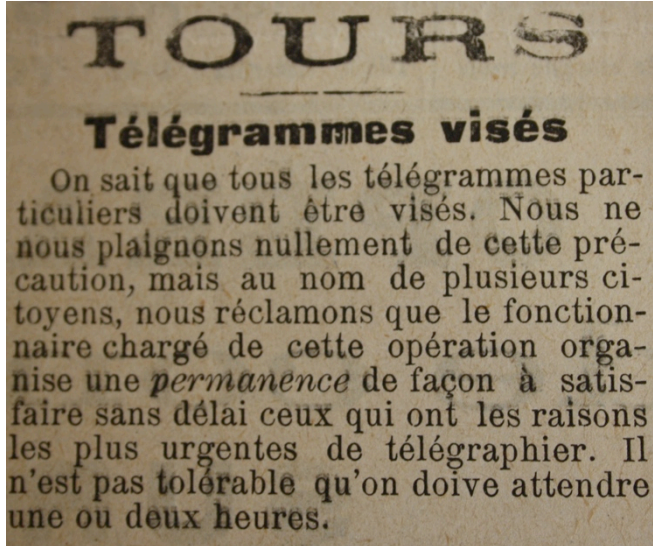
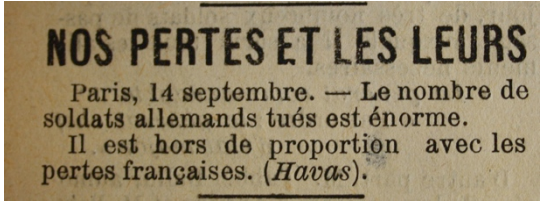


LE CONTRÔLE DE L'INFORMATION

<p>1. Le Journal d'Indre-et-Loire, 6 août 1914</p>	<p>3. Le Journal d'Indre-et-Loire, 13 août 1914</p>
 <p>LA PRESSE et les nouvelles de la Guerre <i>Intérieur à Préfets, Sous-Préfets</i> <i>France et Algérie</i> CIRCULAIRE</p> <p>« Toute communication relative mouvement troupes, transports stratégiques, nouvelles militaires, faits et événements de guerre sur terre et sur mer ne peut être faite désormais que sur visa Bureau Presse constitué à Paris d'accord entre Ministères Guerre et Intérieur.</p> <p>« Donc, en dehors des communications ayant paru dans journaux de Paris et qui toutes auront été soumises à cette formalité, journaux ne pourront publier que nouvelles transmises directement de Paris après censure et celles que je vous aurai transmises moi-même.</p> <p>« Toute infraction à ces instructions rendrait son auteur passible du Conseil de Guerre. »</p>	 <p>Les morts et les blessés</p> <p>Pour ne pas fournir à l'ennemi la plus légère indication sur les mouvements de nos troupes, le gouvernement a interdit la publication du chiffre de nos pertes en tués et en blessés, les noms de ces victimes de la guerre et le lieu et le jour où ils sont tombés.</p> <p>Néanmoins, désireux de renseigner les familles de nos soldats, le ministère de la guerre a ouvert, à la caserne de Panthéon, rue de Bellechasse, un bureau où on les renseignera. Les seuls renseignements communiqués seront ceux-ci :</p> <p>Le soldat X... est mort au champ d'honneur, ou bien blessé, ou bien ne figure pas sur les listes de tués et de blessés.</p> <p>Les communications de noms ne pourront pas commencer avant quelques jours, étant donné la nécessité des vérifications destinées à éviter de regrettables erreurs.</p>
<p>2. Le Journal d'Indre-et-Loire, 6 août 1914</p>	<p>4. Le Journal d'Indre-et-Loire, 8 sept. 1914</p>
 <p>TOURS</p> <p>Télégrammes visés</p> <p>On sait que tous les télégrammes particuliers doivent être visés. Nous ne nous plaignons nullement de cette précaution, mais au nom de plusieurs citoyens, nous réclamons que le fonctionnaire chargé de cette opération organise une <i>permanence</i> de façon à satisfaire sans délai ceux qui ont les raisons les plus urgentes de télégraphier. Il n'est pas tolérable qu'on doive attendre une ou deux heures.</p>	 <p>NOS PERTES ET LES LEURS</p> <p>Paris, 14 septembre. — Le nombre de soldats allemands tués est énorme. Il est hors de proportion avec les pertes françaises. (Havas).</p>

5. *Le Journal d'Indre-et-Loire*, 13 janv. 1918

**« Mentir »
tel est l'ordre donné
officiellement
à la presse boche**

Washington. — Le gouvernement a entre les mains les instructions secrètes, données, officiellement, à la presse alle-

mande, pendant les trois derniers mois de l'année 1917.

Il y est fait interdiction de parler de désordres dans le monde du travail, des problèmes du déficit alimentaire et des difficultés qu'il y avait d'obtenir du charbon et de le distribuer.

« Les journaux, disent ces instructions, devront faire grand état des pertes subies du côté de l'Entente et interpréter la situation internationale suivant des directives données par les autorités.

« Toute infraction à ces ordres sera sévèrement réprimée. »

Un journal de Paris ayant dit qu'on attendait, en France, cinq divisions américaines, pour l'automne, défense absolue est faite de reproduire cette information, sans la commenter.

Défense, également, d'y accorder une importance exagérée.

D'autres ordres interdisent de faire mention de la gravité de la situation économique allemande.

Un autre interdit la publication des annonces de vente de viande pour les chiens.

On interdit la publication de quoi que, ce soit se rattachant à l'incendie de la station d'aviation de Lawica, province de Posen.

Ce dernier ordre porte la date du 12 juin.

Un autre ordre dit encore :

« On désire que les grandes pertes aériennes de l'ennemi, au cours du mois de mai, soient mises fortement en relief au moyen de grosses entêtes et d'autres manières bien voyantes. »

6. *La Touraine Républicaine*, 24 nov. 1917
Le Journal d'Indre-et-Loire, 24 nov. 1917

La propagande défaitiste

Une enquête est ouverte pour rechercher l'origine d'une petite brochure défaitiste de seize pages, portant ce simple titre, « la Guerre », expédiée sous bande anonyme aux instituteurs et institutrices du territoire. Ces jours derniers, ce sont les communes de la Touraine qui reçoivent l'envoi de l'opuscule infâme. La plupart de ces opuscules portent le timbre de bureaux de poste de communes de la banlieue nord de Paris. Sur la couverture, un cachet apposé à l'aide d'un timbre humide porte cette indication : « A lire et à faire lire ». Les seize pages de cette ignominie constituent un véritable appel à la révolution sociale. On y trouve le plus odieux des appels à la fraternisation avec l'ennemi. Son auteur se contente de signer son infamie de ce nom : « Le Groupe des Révoltés ».

Cet envoi anonyme soulève les protestations des instituteurs et des institutrices. Il est souhaitable que la justice, par les mesures promptes et énergiques qui s'imposent mette rapidement un terme à cette propagande particulièrement dangereuse.

**La Propagande défaitiste
Un opuscule infâme**

Paris. — Une enquête est ouverte pour rechercher l'origine de la brochure défaitiste, réellement ignoble, que M. Paul Duché signalait, l'autre jour, dans la « Liberté du Sud-Ouest ».

Cette brochure, qui porte ce simple titre « La guerre », est expédiée sous bande anonyme aux instituteurs et institutrices du territoire.

Ce sont les communes de la Touraine qui ont reçu ces jours-ci, l'envoi de l'opuscule infâme.

Il y a quinze jours, il était adressé à des personnes habitant à Bordeaux.

La plupart de ces opuscules portent le timbre de bureaux de poste de communes de la banlieue Nord de Paris. Sur la couverture, un cachet, apposé à l'aide d'un timbre humide, porte cette indication : « A lire et à faire lire ».

Les 16 pages de cette ignominie constituent un véritable appel à la révolution sociale. On y trouve le plus odieux des appels à la fraternisation avec l'ennemi. Son auteur se contente de signer son infamie de ce nom « Le groupe des Révoltés ».

Cet envoi anonyme a soulevé les protestations des instituteurs et des institutrices.

Il est souhaitable que la justice, par des mesures promptes et énergiques qui s'imposent, mette rapidement un terme à cette propagande particulièrement dangereuse et pernicieuse.

QUESTIONS SUR LES DOCUMENTS

Documents 1 et 3 :

1. Quelle décision est prise au sujet de la diffusion de l'information ?
2. Qui prend cette décision ? Qui est chargée de la faire respecter ?
3. Quelles informations sont concernées ?
4. Quel argument est avancé pour justifier cette mesure ?
5. Quel est le risque encouru en cas de non-respect de ces règles ?
6. Comment ce contrôle de l'information est-il également visible dans les journaux ?
7. Recherchez comment est surnommée la censure pendant le conflit

Document 2 :

1. Quel mode de communication est ici concerné ?
2. Comment le contrôle est-il effectué ?
3. Quel autre mode de communication entre particuliers sera aussi massivement concerné par le contrôle ?

Documents 3 et 4 :

1. À quel type d'article aboutit le contrôle de l'information ?
2. Que suggère cependant cet entrefilet ?

Document 5 :

1. À quel régime est soumise la presse allemande ?
2. Quels types d'informations sont contrôlés ?
3. Outre les informations non communiquées, comment s'exerce la propagande dans la presse ?
4. La situation de la presse française est-elle très différente ?

Document 6 :

1. Quel événement est rapporté par ces deux journaux ?
2. Relevez les termes qualifiant cet exemple de « propagande défaitiste ».
3. Quelle est la situation militaire et économique en 1917 ?
4. Quelles différences constatez-vous entre les deux articles ? Qu'en concluez-vous sur la qualité de l'information ?